

Revenus et pauvreté dans les EPCI

Auteur : Insee

Les EPCI à forte urbanisation et ceux du Centre Bretagne concentrent les situations de pauvreté

La Bretagne compte parmi les régions aux revenus médians les plus élevés et aux taux de pauvreté les plus faibles. Elle présente cependant des disparités territoriales marquées. Ces différences résultent de multiples facteurs, tels que le marché du travail local et le cadre de vie, mais aussi la présence plus ou moins importante de logements sociaux.

Par exemple, le littoral breton attire de nombreux retraités, plutôt aisés. Dans les grandes villes, les emplois sont en général plus souvent qualifiés, générant ainsi des revenus plus élevés. Ces villes comprennent également une part importante de logements sociaux, abritant des ménages à plus faibles revenus. À proximité de celles-ci, dans l'espace périurbain, des ménages s'installent dans des logements plus grands, en raison notamment du coût du foncier moins élevé. Enfin, dans les zones plus rurales du Centre Bretagne, la décroissance de l'emploi, par ailleurs en moyenne moins qualifié que dans les grandes villes, explique des revenus plus faibles.

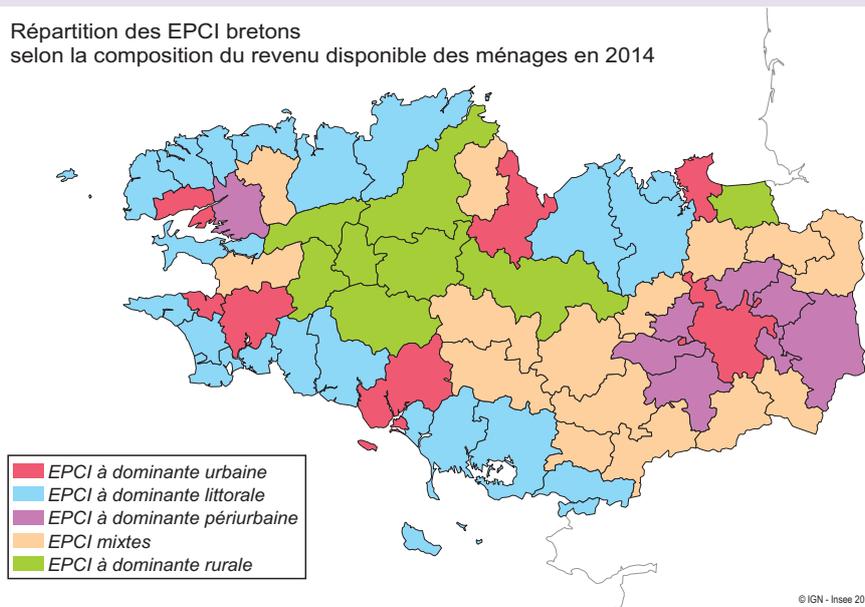
Ces quelques éléments donnent de premiers éléments d'explication quant à la répartition des revenus en Bretagne. Une analyse des revenus et de la pauvreté dans les EPCI de la région fait apparaître cinq groupes distincts dans la population de la région (figure 1).

Le premier groupe se compose des personnes résidant dans un EPCI à forte urbanisation. Il représente plus du tiers (34,3 %) de la population et 38,2 % de la population sous le seuil de pauvreté. Les inégalités y sont plus fortes qu'ailleurs. La mixité sociale y est importante. Ces territoires hébergent en effet des populations aisées et des ménages aux revenus plus modestes. Ces derniers résident fréquemment dans des logements sociaux.

Les EPCI composant le deuxième groupe se situent sur la façade maritime du territoire. Ce groupe représente plus du tiers de la

1 Les intercommunalités bretonnes se partagent en 5 groupes aux caractéristiques distinctes

Répartition des EPCI bretons selon la composition du revenu disponible des ménages en 2014



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

population (33,7 %) et concentre 30,8 % de la population pauvre. Les niveaux de vie plus élevés dans ces EPCI s'expliquent principalement par des pensions et des revenus du patrimoine plus importants, en lien avec la forte présence de retraités.

Les EPCI hébergeant les personnes du troisième groupe sont localisés dans les couronnes des grosses agglomérations. Ce groupe représente 9 % de la population et un peu moins de 2 % (1,7 %) de la population pauvre. La population y est plutôt aisée et les inégalités sont faibles. Les familles de couples bi-actifs contribuent au développement de ces territoires.

Dans le quatrième groupe, les EPCI se situent dans une situation intermédiaire : au-delà des couronnes des grosses agglomérations, sans toutefois faire partie des EPCI

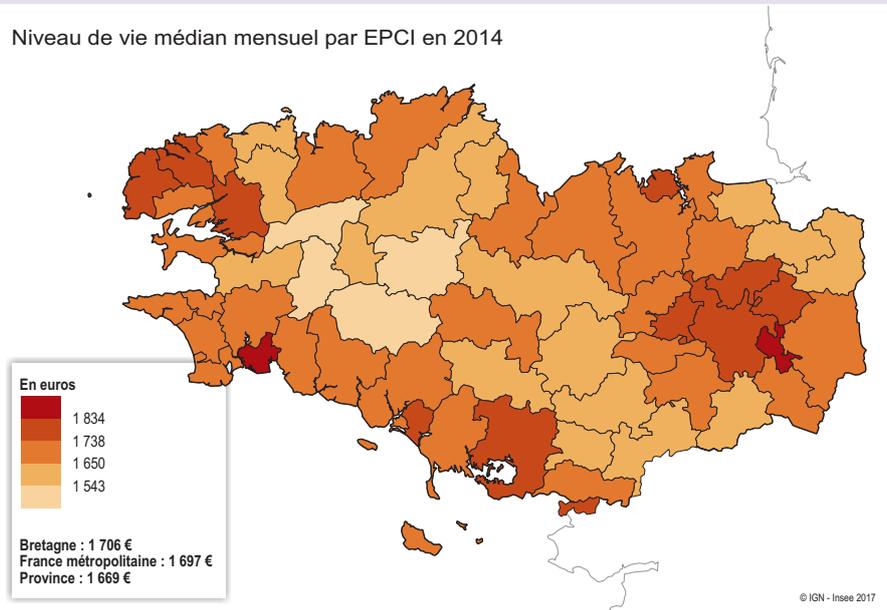
à dominante rurale. Ils hébergent 16,1 % de la population totale et 16,3 % de celle considérée comme pauvre. Les couples avec enfants y sont surreprésentés. Toutefois, la population y dispose de revenus plutôt peu élevés, en lien avec des emplois moins qualifiés.

Le cinquième groupe correspond principalement à des EPCI du centre de la Bretagne. Alors qu'il représente 6,8 % de la population, il regroupe une part un peu plus importante de personnes pauvres (8,9 %). Les revenus des personnes les plus riches comme les plus pauvres sont plutôt plus faibles que la moyenne. La présence importante d'activités agricoles peu rémunératrices et de retraités moins aisés que sur le littoral constitue un facteur d'explication de cette situation.

Des différences importantes de niveaux de vie entre intercommunalités

2 Les niveaux de vie médians les plus modestes en Centre Bretagne et dans les EPCI mixtes

Niveau de vie médian mensuel par EPCI en 2014



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

La moitié de la population bretonne vit dans un ménage disposant d'un niveau de vie par unité de consommation (UC) inférieur à 1 706 € par mois. Ce revenu médian breton est quasiment identique à celui de France métropolitaine (1 697 €). Cependant, des disparités existent en déclinant les revenus médians dans les EPCI de la région. Pour deux tiers d'entre eux, les ménages y résidant ont un niveau de vie médian inférieur à la valeur bretonne (figure 2). C'est en particulier le cas pour toutes les intercommunalités mixtes (quatrième groupe) et celles à dominante rurale (cinquième groupe). Pour les EPCI à dominante rurale, le niveau de vie médian va de 1 503 € pour la communauté de communes des Monts d'Arrée à 1 626 € pour celle de Poher. Parmi les EPCI mixtes, le niveau de vie médian varie de 1 577 € dans la communauté de communes du Pays de Redon à 1 665 € dans celle de Saint-Méen Montauban.

Un quart de la population bretonne vit dans un ménage disposant d'un revenu par unité de consommation (UC) inférieur à 1 318 € par mois. Ce revenu, dit premier quartile, est supérieur de 6 % à celui calculé sur l'ensemble des régions de France métropolitaine (1 242 €).

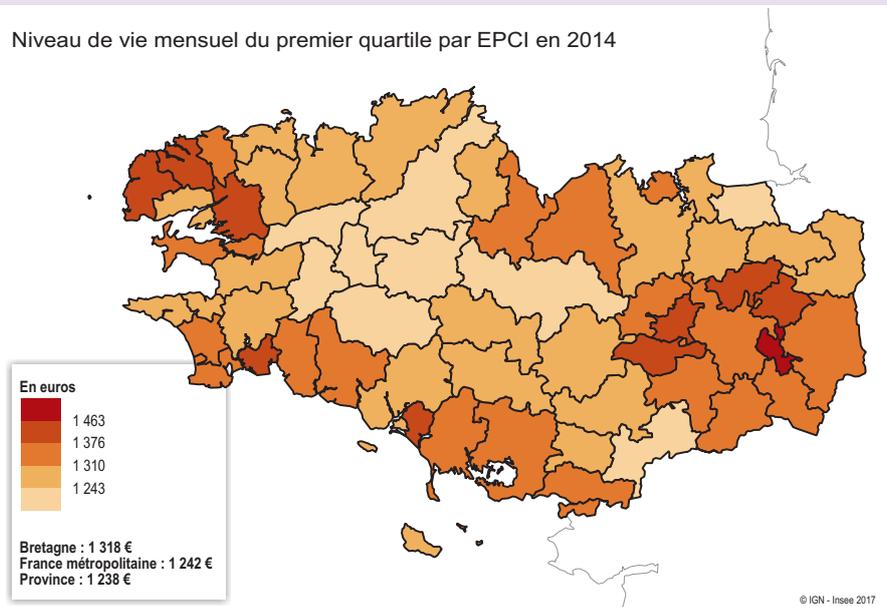
Déclinés par EPCI, ces premiers quartiles de revenus se situent pour la moitié d'entre eux en dessous du seuil régional (figure 3). Toutes les intercommunalités à dominante rurale sont concernées. De plus, ce sont dans ces EPCI que ces premiers quartiles sont les plus faibles. Pour les EPCI des zones urbaines, le premier quartile de revenu est proche de la moyenne régionale, voire en-deçà pour certaines, tout comme pour une grande partie des EPCI mixtes et certains du littoral.

Dans les EPCI à dominante rurale, le premier quartile du niveau de vie mensuel va de 1 149 € pour la communauté de communes des Monts d'Arrée à 1 243 € pour celle de Loudéac Communauté-Bretagne Centre. Dans les intercommunalités à dominante urbaine, il s'établit par exemple à 1 284 € à Brest métropole et 1 316 € dans la communauté d'agglomération de Saint-Brieuc Armor.

La répartition des revenus au sein d'un territoire ne se résume pas uniquement avec le niveau de vie médian et la valeur du premier quartile. Il est important de pouvoir comparer l'ensemble de la distribution des niveaux de vie.

3 Les territoires à dominante rurale ont des bas revenus plutôt faibles

Niveau de vie mensuel du premier quartile par EPCI en 2014

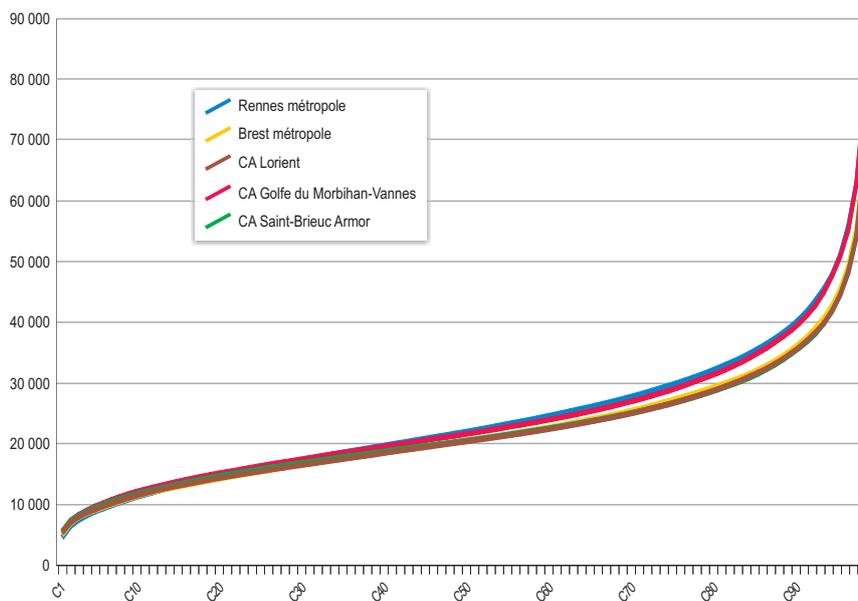


Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

La comparaison entre les cinq plus grandes intercommunalités de la région fait apparaître pour celles-ci deux distributions-type de revenus (figure 4). Les ménages les plus modestes ont des niveaux de revenus proches. Ces distributions s'écartent progressivement les unes des autres pour les revenus plus élevés. Deux groupes apparaissent alors : le premier comprenant Rennes métropole et la communauté d'agglomération du Golfe du Morbihan-Vannes, et le second Brest métropole, la communauté d'agglomération de Saint-Brieuc Armor et celle de Lorient. Le revenu médian montre des niveaux de revenus globalement plus importants pour le premier groupe. L'écart augmente ensuite à mesure que l'on observe les revenus les plus élevés. Les différences de niveaux de vie résultent donc de la part plus importante des revenus élevés dans les intercommunalités de Rennes et Vannes.

4 Des niveaux de vie plus élevés dans les intercommunalités de Rennes et de Vannes

Comparaison des centiles de niveau de vie des grands EPCI bretons (en €)



Lecture : en 2014, 97 % de la population de la communauté d'agglomération de Lorient a un niveau de vie annuel inférieur à 48 108 €.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

Un taux de pauvreté plus élevé et des personnes pauvres plus âgées dans les EPCI à dominante rurale

La Bretagne est la région française où le taux de pauvreté est le plus faible (10,8 % contre 14,7 % en France métropolitaine). Près de la moitié des EPCI bretons ont un taux de pauvreté supérieur à la moyenne régionale. C'est en particulier le cas des intercommunalités à dominante rurale qui sont toutes concernées et enregistrent les taux les plus forts (figure 5). Le taux de pauvreté va de 12,4 % pour la communauté

de communes du Pays de Dol et de la baie du Mont Saint-Michel à 17,8 % pour celle des Monts d'Arrée. Les EPCI à dominante urbaine enregistrent également des taux de pauvreté importants, en lien avec une mixité accrue de la population et un plus fort développement du logement social notamment. Dans la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo, 11 % de la population se situe sous le seuil de pauvreté, et 12,5 %

dans celle de Rennes métropole. Dans les EPCI mixtes, les situations de pauvreté s'avèrent moins fréquentes. C'est également le cas dans les intercommunalités à dominantes littorale ou périurbaine.

Raisonnement sur le seul taux de pauvreté permet une première comparaison des situations respectives des EPCI. Cependant, il est nécessaire de tenir compte du poids démographique de ces territoires. En effet, un taux de pauvreté important dans un territoire à faible population correspond à un nombre de personnes en situation de pauvreté parfois plus faible que sur un territoire avec un taux de pauvreté moins élevé mais davantage peuplé. Ainsi, le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté est important dans les zones urbaines, mais également sur le littoral. Dans le même ordre d'idée, les intercommunalités à dominante rurale ne comptent – relativement – que peu de personnes en situation de pauvreté alors que les taux de pauvreté y sont plutôt plus élevés qu'ailleurs.

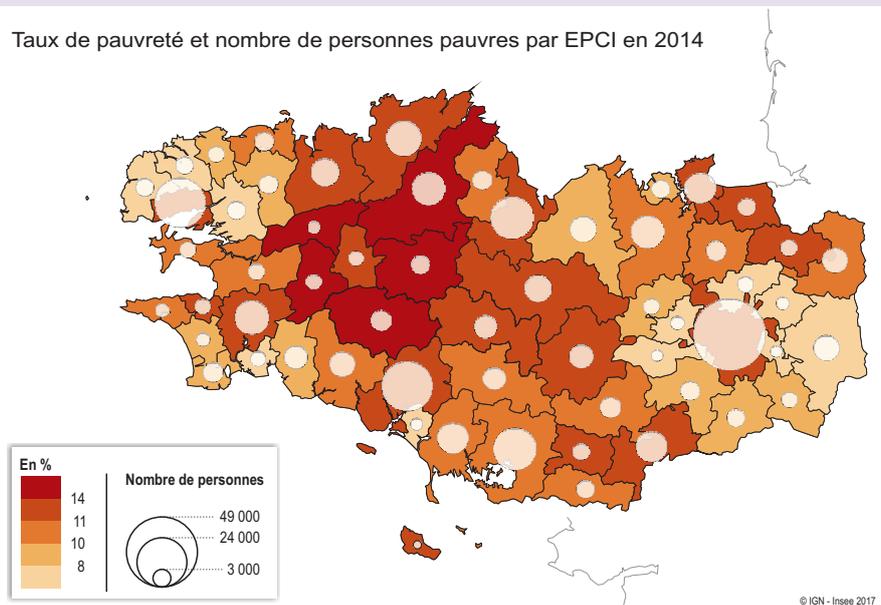
Un autre élément est utile pour compléter l'analyse de la pauvreté. En effet, à taux de pauvreté et nombre de personnes pauvres équivalents, la situation peut différer selon le niveau de vie des personnes pauvres. Pour cela, il existe un indicateur – l'intensité de la pauvreté (définitions) – qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté.

En Bretagne, le niveau de vie médian des personnes pauvres est de 825 euros par mois, inférieur de 19 % au seuil de pauvreté (1 018 € mensuels). Cette intensité de la pauvreté est légèrement plus faible que pour la France métropolitaine (21 %) et la France de province (20 %) : les personnes pauvres apparaissent donc à ce titre en situation un peu moins précaire en Bretagne qu'au niveau national.

Cependant, pour près d'un tiers des EPCI bretons, l'intensité de la pauvreté de la population résidente est supérieure à la valeur régionale. Elle est en particulier élevée pour certaines intercommunalités à dominante rurale, comme par exemple la communauté de communes des Monts d'Arrée (22,5 %) (figure 6). Hormis pour la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo, les populations de toutes les intercommunalités à dominante urbaine ont également une intensité de la pauvreté plus forte que la moyenne : de 19,2 % dans la communauté de communes de Douarnenez à 22,1 % dans Rennes métropole.

5 Des taux de pauvreté élevés dans les EPCI à dominante rurale

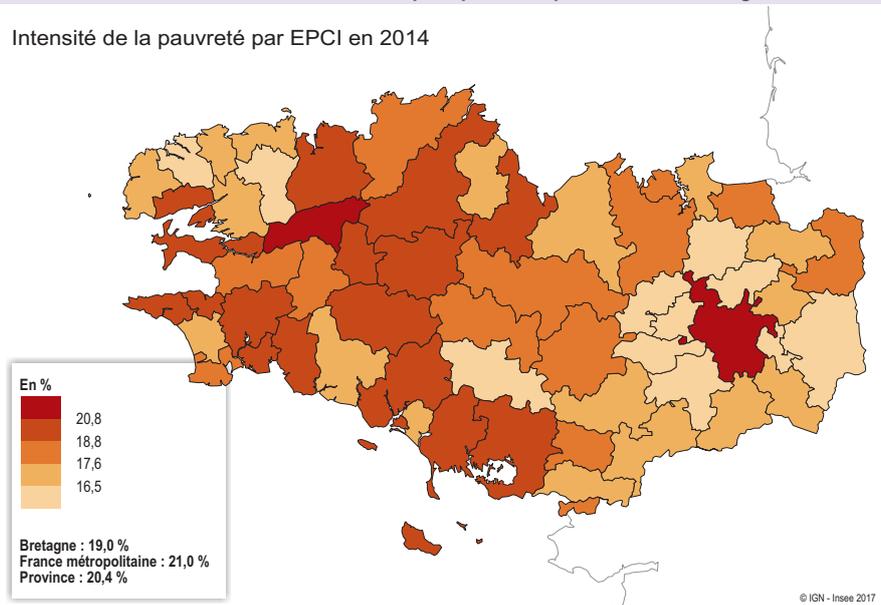
Taux de pauvreté et nombre de personnes pauvres par EPCI en 2014



Lecture : le taux de pauvreté est compris entre 11 % et 14 % dans Rennes métropole.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

6 Les personnes en situation de pauvreté à Rennes métropole et dans la communauté de communes des Monts d'Arrée sont plus pauvres qu'ailleurs en Bretagne

Intensité de la pauvreté par EPCI en 2014



Lecture : en 2014, dans la communauté de communes des Monts d'Arrée, le niveau de vie médian des plus modestes se situe à 22,5 % en dessous du seuil de pauvreté.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

L'intensité de la pauvreté est également plutôt élevée dans certains EPCI à dominante littorale, comme la communauté de

communes de Cap-Sizun–Pointe du Raz où elle atteint 20,5 % (figure 7).

7 Rennes métropole accueille le plus de personnes en situation de pauvreté

Indicateurs de niveaux de vie dans les EPCI bretons

Intitulé EPCI	Taux de pauvreté pour un seuil à 60 % du niveau de vie médian national (France métropolitaine) (en %)	Nombre de personnes sous le seuil de pauvreté	1 ^{er} décile de niveau de vie (en €)	Niveau de vie annuel médian (en €)	Intensité de pauvreté (en %)
Rennes Métropole	12,5	49 255	11 258	21 908	22,1
CA Lorient	12,1	24 094	11 469	20 328	20,0
Brest Métropole	12,4	23 951	11 343	20 471	20,8
CA Saint-Brieuc Armor	11,4	16 963	11 714	20 477	19,4
CA Golfe du Morbihan - Vannes	10,3	16 874	12 121	21 558	19,9
CA Lannion-Trégor Communauté	11,8	11 700	11 689	20 481	18,7
CA Quimper Bretagne Occidentale	11,2	10 873	11 819	20 460	19,6
CA Guingamp-Paimpol Armor-Argoat	14,0	10 098	11 021	19 234	19,1
CA Dinan	10,6	10 080	12 014	20 107	18,0
CA du Pays de Saint-Malo (Saint-Malo Agglomération)	11,0	8 990	11 895	20 432	17,2
CC Auray Quiberon Terre Atlantique	10,3	8 865	12 116	20 641	19,6
CC du Pays de Redon	13,6	8 859	11 241	18 928	17,5
CA Morlaix Communauté	11,5	7 308	11 656	20 207	20,4
CC Loudéac Communauté - Bretagne Centre	13,2	6 703	11 260	19 182	18,5
CC Lamballe Terre et Mer	9,5	6 381	12 398	20 271	16,7
CA Vitré Communauté	7,5	6 016	13 033	20 294	15,6
CA Fougères	11,0	5 943	11 917	19 407	17,7
CA du Pays de Quimperlé	10,1	5 649	12 181	20 355	17,6
CC de Ploërmel Communauté	12,4	5 109	11 422	19 380	17,9
CA Concarneau Cornouaille	10,0	5 068	12 235	20 416	19,7
CC Pontivy Communauté	11,2	4 941	11 783	19 899	18,6
CC Centre Morbihan Communauté	10,8	4 533	11 971	19 445	16,3
CC de l'Oust à Brocéliande Communauté	10,4	3 911	12 097	19 622	17,6
CC Roi Morvan Communauté	16,0	3 841	10 457	18 440	19,5
CC du Pays Bigouden Sud	9,8	3 748	12 293	20 856	18,4
CC Bretagne Romantique	10,5	3 627	12 053	19 965	16,3
CC Vallons de Haute-Bretagne Communauté	8,1	3 461	12 915	20 627	16,3
CC Haut-Léon Communauté	10,7	3 405	12 015	19 477	17,0
CC Leff Armor Communauté	10,6	3 291	12 051	19 796	17,0
CC du Pays de Landivisiau	9,9	3 206	12 252	19 440	16,5
CC du Pays de Landerneau-Daoulas	6,4	3 051	13 558	21 567	17,0
CC du Kreiz-Breizh (Cckb)	17,3	3 031	10 180	18 251	19,4
CC Côte d'Émeraude	9,7	3 021	12 325	21 710	18,3
CC du Pays d'Iroise	6,1	2 929	13 733	22 007	16,7
CC Bretagne Porte de Loire Communauté	9,2	2 914	12 480	19 782	16,7
CC Arc Sud Bretagne	10,6	2 894	12 011	20 066	17,3
CC du Pays des Abers	6,9	2 825	13 395	21 040	16,4
CC du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel	12,4	2 806	11 521	19 055	18,1
CC Questembert Communauté	11,2	2 569	11 875	19 531	18,7
CC Couesnon Marches de Bretagne	11,2	2 425	11 903	19 051	16,7
CC Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime	10,5	2 420	12 025	20 179	19,0
CC Communauté Lesneven Côte des Légendes	8,8	2 417	12 729	20 138	16,9
CC Pleyben-Châteaulin-Porzay	10,7	2 342	12 029	19 732	18,8
CC de Saint-Méen Montauban	9,1	2 340	12 539	19 982	16,1
CC Au Pays de la Roche aux Fées	8,7	2 265	12 579	19 911	17,0
CC du Val d'Ille-Aubigné	6,4	2 222	13 656	21 778	16,0
CC Douarnenez Communauté	11,4	2 128	11 770	19 930	19,2
CC du Pays Fouesnantais	7,3	2 082	13 198	22 812	19,2
CC de Haute-Cornouaille	14,1	2 061	11 085	18 514	18,3
CC Poher Communauté	13,2	1 962	11 211	19 510	19,1
CC du Haut Pays Bigouden	9,4	1 702	12 389	20 049	17,5
CC Montfort Communauté	6,5	1 655	13 480	21 378	15,9
CC Cap Sizun - Pointe du Raz	10,5	1 567	12 013	19 950	20,5
CC Liffré-Cormier Communauté	6,0	1 476	13 831	21 674	16,9
CC Monts d'Arrée Communauté	17,8	1 355	9 891	18 039	22,5
CC de Blavet Bellevue Océan	7,0	1 288	13 174	21 302	16,7
CC du Pays de Châteaugiron	4,8	1 257	14 581	23 070	16,1
CC de Brocéliande	7,0	1 253	13 388	20 843	16,0
CC de Belle-Ile-en-Mer	12,4	649	11 221	20 136	20,0

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

Davantage de mixité et d'inégalités en zones urbaines

La Bretagne est une des régions où les différences de revenus entre les personnes les plus aisées et les personnes les plus modestes sont les moins prononcées. Un des principaux indicateurs d'inégalité est le rapport interdécile : il compare le revenu minimum des 10 % les plus riches (neuvième décile) au revenu maximum des 10 % les plus pauvres (premier décile). Plus ce rapport est élevé, plus les inégalités sont

marquées.

En Bretagne, le revenu minimum des 10 % des ménages les plus riches est 2,9 fois supérieur au revenu maximum des 10 % les plus modestes. Ce rapport est de 3,5 en France métropolitaine. Une fois décliné par EPCI, cet indicateur d'inégalités de revenus s'avère supérieur à la moyenne régionale pour un quart d'entre eux. Parmi ceux-ci figure la majorité des EPCI à dominante

urbaine. Dans ces derniers, se côtoient populations défavorisées (dans les logements sociaux notamment) et ménages aux revenus élevés, avec les inégalités les plus fortes (figure 8). Le rapport interdécile est ainsi égal à 3 dans la communauté d'agglomération de Saint-Brieuc Armor et à 3,1 à Brest métropole. Parmi les EPCI de la région, c'est à Rennes métropole qu'il est le plus élevé (3,5).

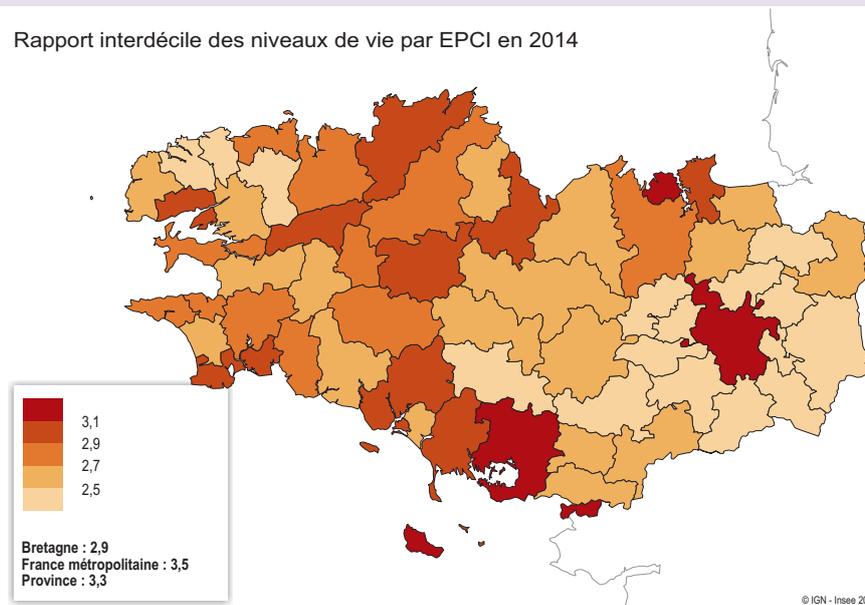
Les inégalités mesurées par cet indicateur sont également plus élevées qu'au niveau régional pour certaines intercommunalités à dominante littorale, en lien notamment avec la présence de retraités aisés. Le rapport interdécile vaut par exemple 3,3 dans la communauté de communes de la Côte d'Émeraude, 3,2 dans celle de Belle-Île-en-Mer et 3,1 dans la communauté d'agglomération du pays de Quimperlé.

En Bretagne, le total des revenus détenus par les 20 % des ménages les plus riches est 3,5 fois supérieure à celui des revenus détenus par les 20 % les plus pauvres. Ce rapport, dit « S80/S20 », est une autre façon de mesurer les inégalités : le rapport interdécile ne donne pas une idée précise des revenus extrêmes, notamment pour le 9^e décile qui précise que 10 % de la population a des revenus supérieurs à ce seuil, mais sans prendre en compte le niveau de revenus de ce dixième de population. La comparaison des masses de revenus détenues par les plus aisés et les plus pauvres plutôt que les seuils permet d'y remédier. Le rapport S80/S20 compare donc l'ensemble des revenus des 20 % des ménages les plus riches et l'ensemble des revenus des 20 % les plus modestes.

En Bretagne, la valeur de cet indicateur (3,5) est nettement inférieure à celle de la France métropolitaine (4,4) et de la France de province (4,0), reflétant là aussi des inégalités de revenus plus faibles en Bretagne qu'ailleurs en France. Pour près d'un tiers des EPCI bretons, le rapport S80/S20 s'avère supérieur aux 3,5 calculés pour l'ensemble de la région. Toutes les intercommunalités à dominante urbaine sont dans ce cas, à l'exception de la communauté de communes de Douarnenez, avec pour ces territoires les rapports les plus élevés de la région (figure 9). Ainsi, le rapport S80/S20 vaut 4,3 pour les habitants de Rennes métropole. Comme pour le rapport interdécile, cet indicateur est également plutôt élevé dans certains EPCI à tendance littorale, notamment dans la communauté de communes de la Côte d'Émeraude (4,1).

8 Des inégalités de revenus plus importantes dans les EPCI à dominante urbaine

Rapport interdécile des niveaux de vie par EPCI en 2014

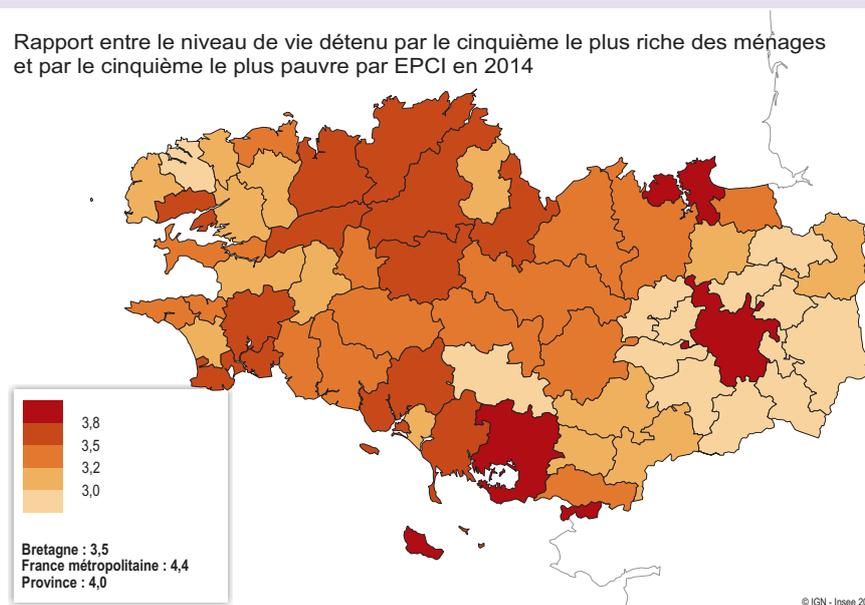


Lecture : en 2014, dans l'EPCI de Rennes métropole, le revenu minimum des 10 % des ménages les plus riches est 3,5 fois supérieur au revenu maximum des 10 % des ménages les plus modestes.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

9 Des écarts plus importants dans les zones urbaines et littorales

Rapport entre le niveau de vie détenu par le cinquième le plus riche des ménages et par le cinquième le plus pauvre par EPCI en 2014



Lecture : en 2014, dans l'EPCI de Rennes métropole, le niveau de vie détenu par le cinquième le plus riche des ménages est 4,3 fois supérieur à celui détenu par le cinquième le plus modeste.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

Des spécificités territoriales

Davantage de personnes âgées de 75 ans ou plus que de moins de 30 ans dans la population pauvre du littoral

Le niveau de vie annuel médian dans les intercommunalités à dominante littorale est très variable (figure 10), puisqu'il varie selon les EPCI entre 19 477 € pour la communauté de communes du Haut-Léon et 22 812 € pour celle du Pays Fouesnantais.

Certaines intercommunalités à dominante littorale accueillent par ailleurs des populations particulièrement aisées. Ainsi, les 10 % des personnes les plus aisées de la communauté de communes du Pays Fouesnantais et de celle de la Côte d'Émeraude ont un niveau de vie supérieur à 40 969 € et 40 782 € respectivement. Ces territoires disposent en effet d'aménités plus ou moins importantes, attirant des populations diverses, et notamment des retraités.

La situation est également contrastée si l'on se réfère au revenu disponible des 10 % des personnes les plus modestes de chaque EPCI. Ainsi, les 10 % des habitants ayant les revenus les plus faibles de la communauté de communes de Belle-Île-en-Mer ont un niveau de vie inférieur à 11 221 €, alors que celui-ci est inférieur à 13 733 € dans la communauté de communes du Pays d'Iroise. Néanmoins, pour près des deux tiers des intercommunalités à dominante littorale, cet indicateur de revenus s'avère supérieur à la valeur calculée au niveau régional.

Au regard de la pauvreté, la situation diffère donc selon ces territoires. Le taux de pauvreté est néanmoins inférieur au niveau régional (10,8 %) dans tous les EPCI à dominante littorale, sauf dans les communautés de communes de Belle-Île-en-Mer (12,4 %), de Lannion-Trégor (11,8 %) et de Morlaix communauté (11,5 %). Ce taux est particulièrement faible dans les communautés de communes du Pays d'Iroise (6,1 %), du Pays des Abers (6,9 %), de Blavet-Bellevue-Océan (7 %) et du Pays Fouesnantais (7,3 %).

Dans les EPCI à dominante littorale, les pensions, retraites et rentes et les revenus du patrimoine constituent généralement une part plus élevée des revenus que dans l'ensemble de la Bretagne. Le taux de pauvreté y est proche du niveau régional pour toutes les catégories d'âges supérieurs à 40 ans, mais moins élevé pour les plus jeunes. En effet, il est de 16,9 % pour les moins de 30 ans et de 11,3 % pour les 30 à 39 ans, à comparer respectivement à 20 % et 12,4 % pour la région.

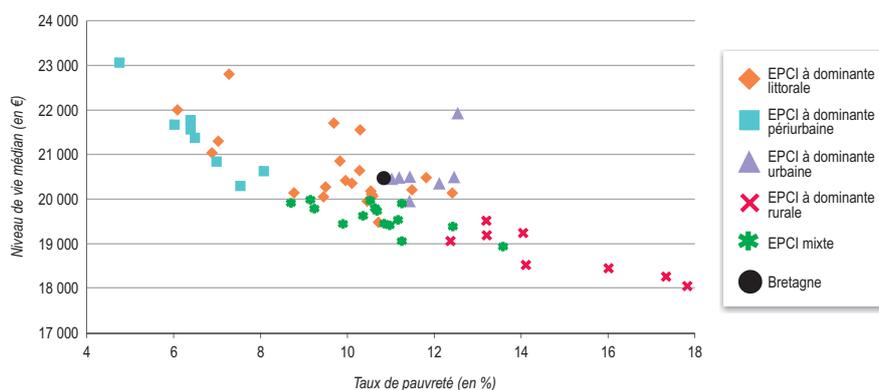
En conséquence, dans les EPCI du littoral, la répartition de la population pauvre diffère selon l'âge. Comme globalement en Bretagne, l'essentiel des personnes en situation de pauvreté vit dans des ménages dont le référent a entre 40 et 49 ans mais les moins de 40 ans constituent seulement 28 % des personnes en situation de pauvreté, alors qu'ils comptent pour 33 % sur l'ensemble de la région (figure 11). Ainsi, les 60 à 74 ans et les 75 ans ou plus vivant sous le seuil de pauvreté sont plus nombreux que les moins de 30 ans en situation de pauvreté dans les intercommunalités à dominante littorale. C'est l'inverse si l'on considère la région dans sa globalité.

Par suite, la répartition selon le type de revenus principaux se distingue également dans les EPCI à dominante littorale, comparée à l'ensemble des

intercommunalités de la région. Quelle que soit la source principale de revenus, le taux de pauvreté est inférieur pour ces EPCI, relativement au taux calculé globalement. Cependant, ce constat varie selon la nature de la ressource principale, en lien pour partie avec les caractéristiques des populations résidentes. Ainsi, les personnes en situation de pauvreté dont les revenus déclarés proviennent principalement de pensions, retraites et rentes représentent près de 24,2 % de l'ensemble des personnes vivant sous le seuil de pauvreté dans les intercommunalités à dominante littorale, et seulement 21,6 % dans l'ensemble de la population de la région (figure 12). Cette situation est due à la part plus importante des personnes vivant principalement de revenus issus de pensions, retraites et rentes dans la population de ces EPCI (31,4 %

10 Des niveaux de vie très variables dans les EPCI à dominante littorale

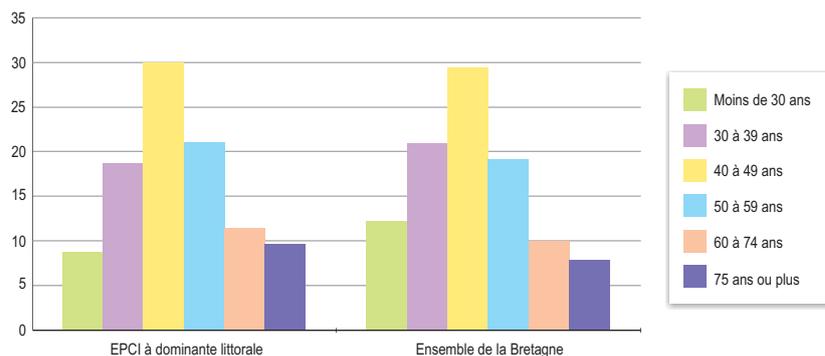
Niveau de vie médian et taux de pauvreté par EPCI, selon le type d'EPCI



Lecture : les EPCI à dominante rurale enregistrent souvent des taux de pauvreté élevés et des niveaux de vie médians faibles.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014

11 Les seniors davantage représentés que les jeunes parmi les personnes pauvres dans les EPCI à dominante littorale

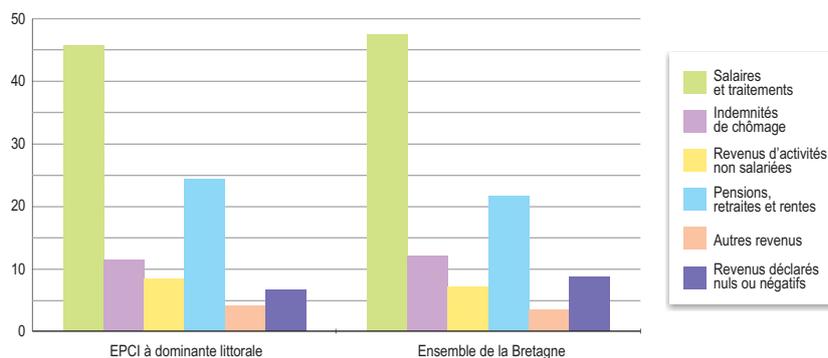
Répartition de la population pauvre en fonction de l'âge du référent du ménage (en %)



Lecture : les 75 ans ou plus représentent près de 10 % des personnes en situation de pauvreté dans les EPCI à dominante littorale.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

12 Davantage de retraités parmi la population pauvre dans les EPCI à dominante littorale

Répartition de la population pauvre selon l'origine principale du revenu déclaré (en %)



Lecture : près de 25 % des personnes en situation de pauvreté dans les EPCI à dominante littorale tirent principalement leurs revenus de pensions, retraites et rentes.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

contre 27,4 % pour l'ensemble de la Bretagne). De même, les personnes appartenant à un ménage dont les revenus proviennent principalement d'activités non salariées représentent 8,3 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté dans les EPCI à dominante littorale et 7,1 % dans l'ensemble de la région. L'emploi touristique, plus souvent non salarié et davantage présent sur le littoral qu'ailleurs dans la région, est un élément d'explication de ce résultat : les personnes dont la principale source de revenus est les revenus d'activités non salariées représentent 6 % de la population des EPCI littoraux, contre 5,4 % pour l'ensemble de la Bretagne.

La population pauvre des EPCI à dominante littorale diffère également quant au statut d'occupation du logement. En effet, dans ces intercommunalités, près de la moitié des personnes sous le seuil de pauvreté

(46,7 %) appartient à un ménage propriétaire de son logement. C'est sensiblement plus que pour l'ensemble de la région (38,5 %). Cet écart résulte notamment de la plus grande part des propriétaires sur ces territoires (76,5 % contre 72,5 % sur l'ensemble de la Bretagne), plutôt moins urbanisés. Il s'explique également par la présence importante des retraités sur le littoral, en lien avec ses aménités. Ces retraités sont plus souvent propriétaires de leur logement. Parmi les propriétaires, le taux de pauvreté est légèrement plus élevé dans les EPCI à dominante littorale (6,1 %) que dans l'ensemble de la région (5,8 %).

Pour les locataires, c'est l'inverse, avec un écart un peu plus important. Les personnes pauvres constituent 22,5 % des locataires des intercommunalités à dominante littorale, alors qu'ils sont 24,3 % dans ce cas dans l'ensemble de la Bretagne.

Des territoires périurbains moins touchés par la pauvreté

Dans le périurbain, le niveau de vie est généralement plus élevé qu'ailleurs. Ainsi, la moitié de la population a un niveau de vie annuel supérieur à 20 293 € dans chacun des EPCI à dominante périurbaine. C'est dans la communauté de communes du Pays de Châteaugiron que cet indicateur est le plus élevé, atteignant plus de 23 000 €. Le niveau de vie médian s'avère inférieur à celui de la Bretagne uniquement dans la communauté d'agglomération de Vitré (20 293 € contre 20 470 €).

Les revenus d'activités salariées constituent une part plus importante qu'ailleurs du revenu disponible, entre 66 % pour la communauté de commune du Pays de Landerneau-Daoulas et 77 % pour celle du Pays de Châteaugiron. Les prestations sociales, notamment les minima sociaux et les prestations logements, y sont également moins importantes qu'ailleurs. Ces territoires, à proximité des principaux pôles économiques, accueillent essentiellement des familles, le plus souvent de couples bi-actifs. Celles-ci y trouvent notamment davantage de logements individuels, un cadre de vie plus confortable, et des prix du foncier moins élevés permettant accéder à la propriété.

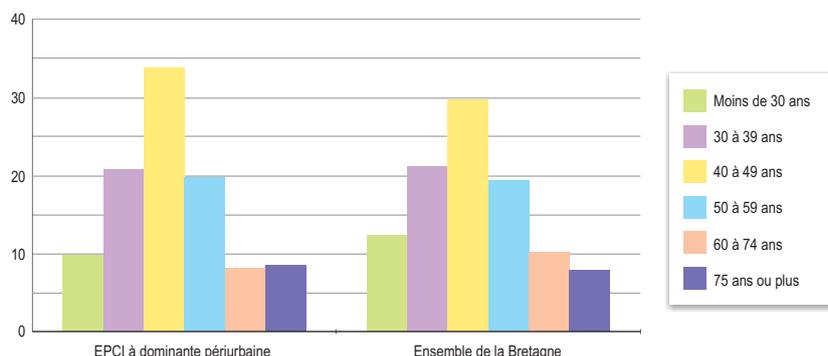
Cette structure familiale implique, en plus de revenus médians élevés, une pauvreté moins présente qu'ailleurs. Ainsi, dans les EPCI du périurbain, les 10 % des personnes aux revenus les plus modestes disposent au plus de 12 915 € par an, soit près de 1 000 € de plus que pour l'ensemble de la Bretagne. C'est à nouveau dans la communauté de communes du Pays de Châteaugiron que cet indicateur est le plus élevé, avec un écart d'environ 2 650 € par rapport à la région.

Par suite, le taux de pauvreté y est faible (6,8 %), alors qu'il atteint 10,8 % au niveau régional. Pour l'essentiel des intercommunalités à dominante périurbaine, le taux de pauvreté se situe entre 6 % et 7 %. Il est inférieur uniquement dans la communauté de communes du Pays de Châteaugiron (4,8 %). À l'inverse, il est supérieur dans la communauté d'agglomération de Vitré (7,5 %) et la communauté de communes des Vallons de Haute-Bretagne (8,1 %), tout en restant en deçà de la moyenne régionale.

Toutefois, ce n'est pas sur ces territoires que s'installent les populations les plus aisées. Ainsi, parmi les 8 EPCI à dominante périurbaine, les seuils de revenus des 10 % des personnes les plus aisées s'échelonnent de 31 995 € dans la communauté d'agglomération de Vitré à 36 171 € dans la communauté de communes de

13 Les moins de 30 ans peu représentés dans la population pauvre des EPCI à dominante périurbaine

Répartition de la population pauvre en fonction de l'âge du référent du ménage (en %)



Lecture : les moins de 30 ans représentent moins de 10 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté dans les EPCI à dominante périurbaine.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014

Châteaugiron, à comparer au seuil régional de 34 748 €.

Sur ces territoires, la répartition des revenus comporte donc une moindre proportion de personnes aux deux extrémités de l'échelle des revenus. Cela se traduit par de moindres inégalités. Les indicateurs statistiques usuels, le rapport interdécile et le S80/S20, appuient ce constat. Pour le premier, il ne dépasse pas 2,6 pour les EPCI à dominante périurbaine, à rapporter à 2,9 au niveau régional. Quant au second, il varie de 2,8 et 3,1 selon ces EPCI, alors qu'il s'établit à 3,5 pour l'ensemble de la Bretagne.

Dans ces territoires, la pauvreté et les inégalités de revenus sont donc globalement moins présentes qu'ailleurs. Cependant, ce constat d'ensemble peut masquer des caractéristiques distinctes de certaines sous-populations. Les moins de 30 ans sont assez peu représentés dans ces territoires et font moins souvent partie de la population pauvre. Ils ne représentent en effet que 9,7 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté, à rapporter à 12,3 % pour l'ensemble de la Bretagne (figure 13).

La classe d'âges de 40 à 49 ans regroupe le plus de personnes en situation de pauvreté en territoire périurbain (33,6 %). Cela vaut aussi au niveau régional, avec une part un peu plus faible (29,6 %).

Ce constat est lié à la surreprésentation de cette classe d'âge dans l'ensemble de la population de ce type de territoire. En effet, le taux de pauvreté est faible pour toutes les classes d'âge, toujours inférieur à 8 %, sauf pour les moins de 30 ans (10,5 %). Le taux de pauvreté est même particulièrement bas pour les 60 à 74 ans (3,9 %), vraisemblablement en lien avec une population encore davantage active à ces âges qu'ailleurs sur le territoire (figure 14).

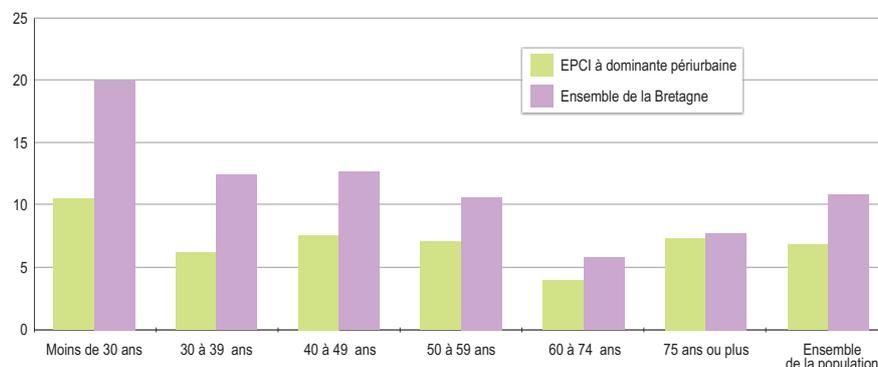
Dans les EPCI à dominante périurbaine, les personnes appartenant à des ménages ayant comme source principale de revenus des activités salariées constituent plus de la moitié de la population pauvre de ces territoires (51,8 %, contre 47,2 % au niveau régional), en raison de la différence de structure de population. En effet, ces personnes constituent globalement 72,4 % de la population de ces territoires périurbains, contre seulement 61,8 % sur l'ensemble de la Bretagne.

Les ménages ayant comme principale source de revenus les indemnités de chômage enregistrent le plus fort taux de pauvreté (41,7 %). Néanmoins ce taux est inférieur à la valeur régionale (48,2 %) et les personnes vivant dans ces ménages ne représentent que 10,5 % de la population pauvre des intercommunalités à dominante périurbaine, contre 12 % globalement en

Bretagne. Ce sont à l'inverse les personnes qui enregistrent le plus faible taux de pauvreté (4,9 %) vivant principalement de revenus salariés

14 Un taux de pauvreté faible quelle que soit la classe d'âge dans le périurbain

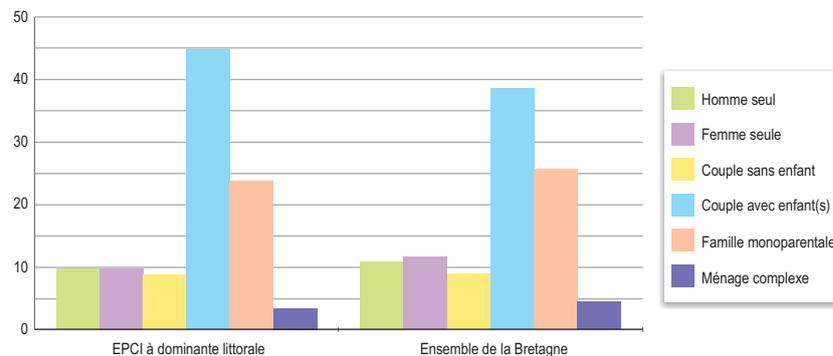
Taux de pauvreté par classe d'âge (en %)



Lecture : le taux de pauvreté des moins de 30 ans résidant dans les EPCI à dominante périurbaine est de 10,5 %.
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

15 Les couples avec enfant(s) regroupent 45 % de la population en situation de pauvreté des EPCI à dominante périurbaine

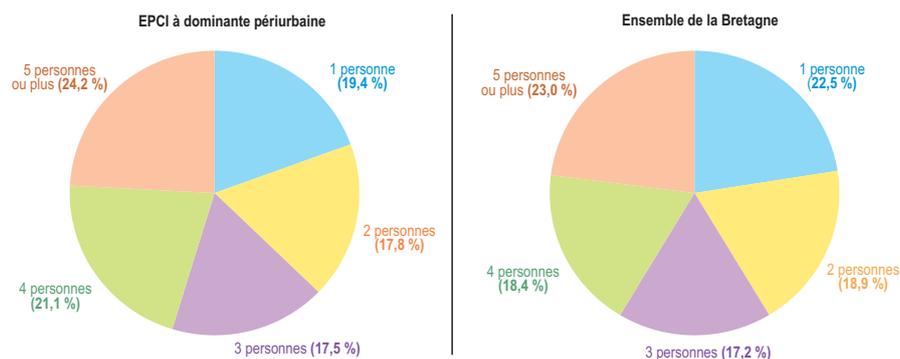
Répartition de la population pauvre selon le type de ménage (en %)



Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

16 Les personnes en situation de pauvreté vivent dans des ménages plus grands dans les EPCI à dominante périurbaine

Répartition des personnes en situation de pauvreté selon le type de ménage (en %)

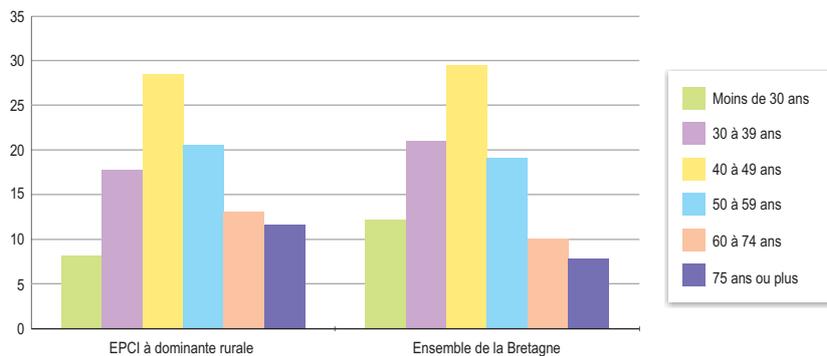


Lecture : 24,2 % des personnes en situation de pauvreté résidant dans un EPCI à dominante périurbaine vivent dans un ménage de 5 personnes ou plus.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014

17 Davantage de 75 ans ou plus parmi les personnes en situation de pauvreté dans les EPCI à dominante rurale

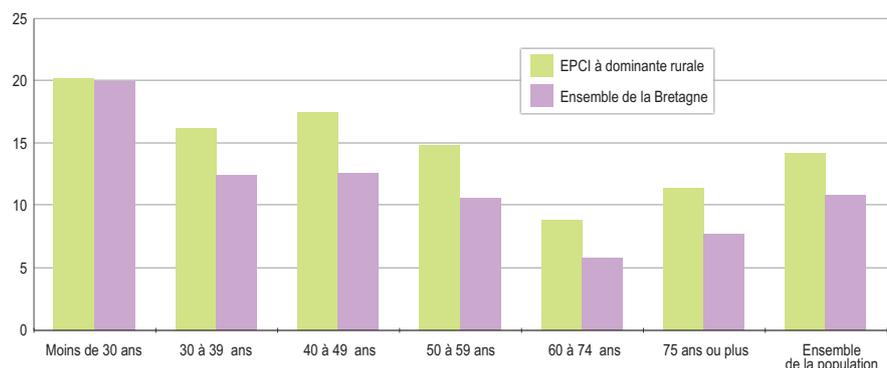
Répartition de la population pauvre en fonction de l'âge du référent du ménage (en %)



Lecture : les moins de 30 ans représentent 8,2 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté dans les EPCI à dominante rurale.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

18 Des taux de pauvreté élevés quelle que soit la classe d'âge dans les EPCI à dominante rurale

Taux de pauvreté par classe d'âge (en %)



Lecture : le taux de pauvreté est proche de 20 % pour les moins de 30 ans, aussi bien pour les résidents des EPCI à dominante rurale que pour l'ensemble des Bretons.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

S'agissant de la composition des familles, les couples avec enfants sont davantage présents dans la population pauvre des EPCI à dominante périurbaine (44,7 %) qu'ailleurs en Bretagne (38,6 %), en lien avec leur surreprésentation dans la population de ces territoires (59,5 % contre 48 %). Par conséquent, les personnes pauvres y vivent davantage dans des ménages de 4 ou 5 personnes (figures 15 et 16).

Comme sur les territoires de la littoral, les propriétaires représentent près de la moitié des personnes pauvres (46,7 %). Cette part importante des propriétaires dans la population pauvre est là encore liée à une surreprésentation des propriétaires dans l'ensemble de la population (78 % dans les EPCI à dominante périurbaine, contre 72,5 % dans l'ensemble de la Bretagne), les coûts du

foncier moins élevés en périphérie que dans les centres urbains favorisant l'accès à la propriété, notamment pour les couples bi-actifs.

Des personnes en situation de pauvreté plus âgées dans les EPCI à dominante rurale

Les intercommunalités à dominante rurale de la région se trouvent essentiellement dans le centre de la Bretagne. Ces territoires sont marqués par une population vieillissante, et une présence plus importante qu'ailleurs des activités liées à l'agriculture et à l'agroalimentaire.

Dans les EPCI à dominante rurale, les revenus d'activités salariées représentent une part plus faible des ressources que pour l'ensemble de la région : de 42,7 % à

52,2 % du revenu disponible des ménages, à rapporter à 57,9 % au niveau régional. En contrepartie, les revenus d'activités non salariées et les pensions, retraites et rentes y sont plus importants qu'ailleurs. Les revenus d'activités non salariées sont ainsi particulièrement élevés dans la communauté de communes du Kreiz-Breizh (11,1 % contre 6,5 % au niveau régional), alors que les pensions, retraites et rentes atteignent 41,7 % dans celle des Monts d'Arrée (31,8 % pour la région). Ces écarts résultent du positionnement géographique de ces EPCI, essentiellement dans le centre de la Bretagne. Cela induit une présence plus importante qu'ailleurs des activités liées à l'agriculture et à l'agroalimentaire, dans un contexte, de plus, marqué par un vieillissement de la population résidente. Globalement, les revenus sont relativement faibles dans ces territoires à dominante rurale : le niveau de vie annuel médian s'y situe entre 15 510 € pour la communauté de communes de Poher et 18 039 € pour la communauté de communes des Monts d'Arrée.

On y trouve notamment une moindre proportion de revenus élevés. Ainsi, les 10 % des personnes les plus aisées de ces territoires vivent avec plus de 29 639 € dans la communauté de communes de Haute-Cornouaille et au maximum 32 489 € dans la communauté d'agglomération de Guingamp-Paimpol, alors que ce seuil des hauts revenus est de 34 748 € au niveau régional.

Ce sont surtout les bas revenus qui expliquent le moindre revenu médian dans les EPCI à dominante rurale. Dans toutes ces intercommunalités, le plafond de niveau de vie des 10 % des personnes les plus pauvres est inférieur au plafond régional. Ainsi, ce seuil atteint au maximum 11 521 € dans la communauté de communes du Pays de Dol et de la baie du Mont-Saint-Michel. Les 10 % des personnes les plus pauvres de la communauté de communes des Monts d'Arrée ont même un niveau de vie inférieur à 9 891 €. Le versement des prestations sociales est ainsi plus important qu'au niveau régional, et en particulier les minima sociaux. Ces derniers correspondent à 2,2 % du revenu disponible dans l'EPCI des Monts d'Arrée, à rapporter à 1,4 % au niveau régional.

Malgré ces prestations sociales plus élevées, le taux de pauvreté est nettement supérieur au niveau régional dans ces territoires. Il atteint au minimum 12,4 % dans le Pays de Dol et du Mont-Saint-Michel et dépasse les 17 % dans les communautés de communes des Monts d'Arrée et du Kreiz-Breizh. La population des EPCI à

19 Des jeunes davantage touchés par la pauvreté dans les EPCI à dominante urbaine

dominante rurale se trouve donc plus fréquemment sous le seuil de pauvreté que l'ensemble de la population régionale. Ce sont surtout les populations les plus âgées qui sont concernées : les personnes âgées de 50 ans ou plus y représentent 45,4 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté, à comparer à 37,1 % sur l'ensemble de la Bretagne. Cela résulte pour une large part des caractéristiques de la population, ces territoires accueillant davantage de retraités notamment (figure 17).

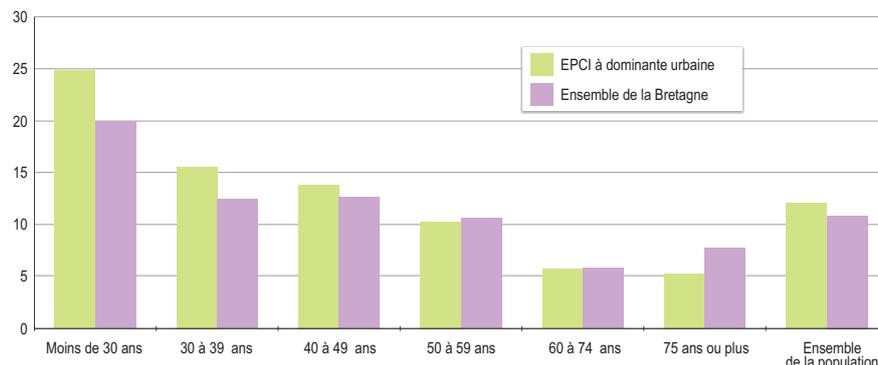
Quelle que soit la classe d'âge, le taux de pauvreté est nettement plus important dans ces territoires à dominante rurale qu'au niveau régional (figure 18), à l'exception cependant des moins de 30 ans. En effet, les plus jeunes y sont à peine plus touchés par la pauvreté qu'ailleurs, et le sont même moins dans la communauté de communes du Pays de Dol et du Mont-Saint-Michel et dans celle de Haute-Cornouaille. Le taux de pauvreté des moins de 30 ans y est respectivement de 14,5 % et 15,9 %, contre 20 % au niveau régional.

Les populations sont aussi différentes quant à l'origine principale des revenus. Ainsi, 27,5 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté dans les intercommunalités à dominante rurale vivent dans des ménages dont les revenus proviennent principalement des pensions, retraites et rentes. C'est nettement plus qu'en Bretagne (21,6 %). Par ailleurs, des couples sans enfant font plus souvent partie de la population pauvre dans ces territoires qu'au niveau régional. Ces constats sont à relier à la plus forte présence de retraités qui n'ont généralement plus d'enfant à la maison. De plus, les propriétaires y représentent plus de la moitié (54 %) des personnes vivant sous le seuil de pauvreté.

Des situations intermédiaires dans les EPCI mixtes ou à dominante urbaine

Les EPCI à dominante urbaine hébergent une population ayant à la fois un taux de pauvreté plus important que dans les territoires qui les entourent et un revenu médian plus élevé que dans les EPCI mixtes par exemple. Ils se caractérisent donc par une plus grande mixité de leur population résidente.

Taux de pauvreté par classe d'âge(en %)

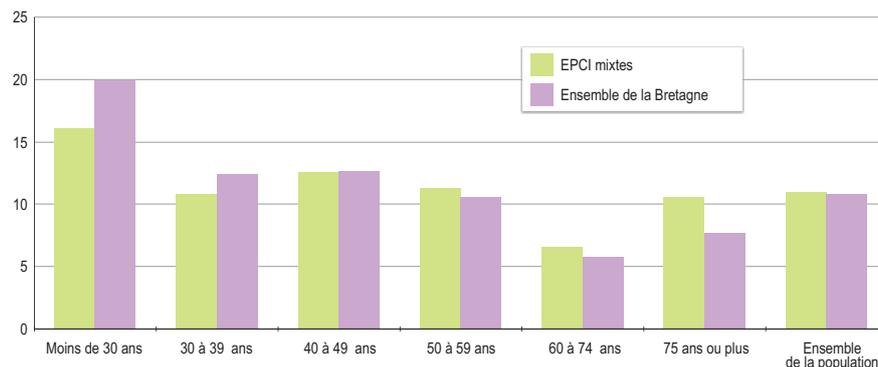


Lecture : le taux de pauvreté des moins de 30 ans résidant dans un EPCI à dominante urbaine atteint 24,8 %.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014

20 Un taux de pauvreté plus élevé pour les 50 ans ou plus dans les EPCI mixtes

Taux de pauvreté par classe d'âge(en %)



Lecture : le taux de pauvreté des 75 ans ou plus résidant dans un EPCI mixte atteint 10,6 %.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

Dans les EPCI mixtes, le revenu médian est plutôt faible, mais le taux de pauvreté avoisine la moyenne régionale. Ces territoires accueillent des populations familiales moins aisées que dans le périurbain.

Les territoires à dominante urbaine et mixtes sont ainsi confrontés à des situations de pauvreté de nature différente, puisque leurs populations n'ont pas les mêmes caractéristiques.

Dans les EPCI à dominante urbaine, les populations les plus jeunes, notamment les

moins de 30 ans, se situent plus fréquemment sous le seuil de pauvreté, d'une part que les autres classes d'âge, et, d'autre part, que les jeunes Bretons (figures 19 et 20).

Dans les EPCI mixtes, les 50 ans ou plus sont plus fréquemment concernés par la pauvreté qu'au niveau régional, en particulier les plus de 75 ans. À l'inverse des EPCI à dominante urbaine, les jeunes, en premier lieu les moins de 30 ans, y ont un taux de pauvreté inférieur. ■